

RCS : ST MALO  
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00010  
Numéro SIREN : 487 907 867  
Nom ou dénomination : ICEA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 4281

## **ICEA AUDIT**

Société par actions simplifiée au capital de 100.002 euros  
Siège social : SAINT-MALO (35) – 33 rue Guillaume Onfroy  
R.C.S. SAINT-MALO 487 907 867  
(la « **Société** »)

---

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
LE TRENTE JUIN,  
À 16 HEURES 30,**

Les associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la Société ICEA CONSEILS situé à RENNES (35) - 8 A rue du Pâtis Tatelin Antipolis, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent à l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Erwan BOIVIN préside l'assemblée en sa qualité de Président.

La Société ICEA CONSEILS, représentée par Monsieur Erwan BOIVIN, est désignée en qualité de Secrétaire.

**I** - Le Président constate, d'après la feuille de présence (signée par les associés participant à l'assemblée générale) qu'il a arrêtée et certifiée exacte, que les trois associés, représentant ensemble l'intégralité des actions composant le capital social, sont présents ou représentés. Le Président constate que le quorum prévu à l'article 21 des statuts est atteint, en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**II** - Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'assemblée :

- la lettre de démission de Madame Catherine BERTOUX de ses fonctions de Directrice Générale,
- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée.

**III** - Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'une Directrice Générale,
- nomination d'une nouvelle Directrice Générale,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**IV** – Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

## **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Catherine BERTOUX de ses fonctions de Directrice Générale de la Société, avec effet ce jour.

L'assemblée générale décide de dispenser Madame Catherine BERTOUX de tout préavis, ainsi que du respect de tout formalisme quant à la notification de sa démission.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de Directrice Générale de la Société, Madame Anne VALOTAIRE, demeurant 3 allée du Couesnon – 35830 BETTON. Madame Anne VALOTAIRE a déclaré accepter ces fonctions par acte séparé.

Elle exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Elle ne sera pas rémunérée en contrepartie de ses fonctions de Directrice Générale.

Elle sera toutefois remboursée de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à la société GBA, SELARL au capital de 119 205 euros, dont le siège social est situé 24 Mail François Mitterrand - 3500 RENNES et qui est immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 493 675 904, à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux résolutions qui précèdent et d'effectuer tous dépôts.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

**Le Président de séance**

Monsieur Erwan BOIVIN

**Le secrétaire de séance**

La Société ICEA CONSEILS  
Représentée par Monsieur Erwan BOIVIN

DocuSigned by:  
  
D0152698C1EE4B0...

DocuSigned by:  
  
D0152698C1EE4B0...